



## **AVIS – PROMULGATION**

Le 6 avril 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté :

- le Règlement sur le versement par la Ville d'une contribution financière à la Commission scolaire Des Découvreurs en application du protocole d'entente en date du 19 octobre 1983 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1626, décrétant un emprunt de 1 300 000 \$;
- le Règlement sur la réalisation d'études et des plans et devis pour l'aménagement d'un nouveau dépôt à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1656, décrétant un emprunt de 400 000 \$.

Le règlement R.V.Q. 1626 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 mai 2010 et le règlement R.V.Q. 1656, le 10 mai 2010.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

---

## **AVIS – PUBLIC**

Le 19 avril 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* (R.V.Q. 1400) relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra et 16058Hc à 16061Hc, R.V.Q. 1662.

Au terme de la période de quinze (15) jours prévue par l'article 248 de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, chapitre 56), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de ce règlement. Ledit règlement est réputé conforme et il entre en vigueur le 10 mai 2010.

---

Une copie de l'ensemble de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 11 mai 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd